

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1175)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N° 515

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 11 TER

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« 1° A Au premier alinéa, après le mot : « disposition » sont insérés les mots : « et à la commercialisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France a fait le choix, depuis plusieurs années, de mener une politique en faveur de la transition écologique avec, notamment, la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015. L'aspiration à réduire fortement, à l'horizon 2025, nos déchets ménagers, à recycler à 100 % le plastique et réduire les émissions de gaz à effet de serre nécessite de poursuivre sur le chemin vertueux de la lutte contre la prolifération des déchets.

Tel est l'objet de cet amendement.